

**Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix sept septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 septembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki

Absent : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line - Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé à la séance à **18h20**.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Cession foncière

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée **AM 624** sur laquelle est édifée une construction à usage d'habitation de type **T5** de **63 m²** située au **2 Chemin Bassin Bleu**.

Par courrier en date du 4 avril 2009, M. et Mme **ELODIE Josian**, locataires actuellement, ont sollicité la possibilité d'acquérir le bien concerné.

.../...

Le service des Domaines, dans un avis en date du 8 juillet 2010, a fixé la valeur vénale du bien à **80 000 €**.

Les ELODIE ont marqué leur accord pour une acquisition à ce prix, le 20 juillet 2010.

Le conseil est invité à :

- Autoriser la cession de la parcelle **AM 624** au prix de **80 000 €**
- Le cas échéant, autoriser le Maire à signer l'acte notarié correspondant
- A prendre acte que les frais inhérents à la transaction seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la cession de la parcelle **AM 624** à **M. et Mme ELODIE Josian**, au prix de **80 000 €** ;
- Autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié correspondant ;
- Prend acte que les frais inhérents à la transaction seront à la charge des acquéreurs.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,